459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 1

L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 459
juin 2026

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1er degré - Force Ouvrière

L'argent pour rénover les écoles publiques, pour créer des postes, pas pour la guerre !



459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 2

Actualités fédérales

Meeting contre la guerre le 20 juin à Londres

La FNEC FP-FO et le SNUDI-FO ont participé au 2ème meeting international contre la guerre qui s'est tenu à Londres, au Central Hall de Westminster, le 20 juin, aux côtés des 3 000 délégués venus de toute l'Europe.

Se sont succédé à la tribune de très nombreux intervenants syndicalistes, politiques, associatifs, soucieux de construire un mouvement international pour bloquer la marche à la guerre et mettre fin au génocide en Palestine.

Parmi eux, les dirigeants de la coalition Stop the War (Grande-Bretagne), organisateurs du meeting, et également des représentants du syndicat PCS (Public and Commercial Service Union) regroupant les fonctionnaires d'État (Grande-Bretagne), de la BFAWU (Bakers Food and Allied Workers Union), syndicat des boulangers et de l'alimentation (Grande-Bretagne), du groupe antiguerre international Code Pink (États-Unis), du syndicat UCU (University and College Union, Grande-Bretagne), du syndicat NEU, syndicat des enseignants britanniques, de Unison (le plus grand syndicat professionnel au Royaume-Uni), d'IG Metall (1er syndicat d'Europe avec près de 3 millions de membres) regroupant les ouvriers de la métallurgie, du textile, du bois et du plastique (Allemagne), du syndicat des cheminots RMT (Royaume-Uni), du Movement for Black Lives (États-Unis), du syndicat des dockers du Pirée, Grèce, des parlementaires européens dont des députés LFI et Diane Abott (députée du Parti travailliste, première femme noire élue au Parlement britannique), de DSA (parti social-démocrate américain), des militants antiguerre russe et ukrainien, Mustafa Barghouti, médecin, président du Secours médical palestinien et Felix Kreklow Rojas, étudiant allemand qui a organisé la grève contre la conscription le 8 mai dernier en Allemagne.

Ils ont expliqué comment leurs gouvernements pillaient les budgets publics pour alimenter l'armement et les projets militaires. De nombreuses organisations ont ouvert des voies de résistance dans leur pays grâce à des actions concrètes : grèves, rassemblements, blocages.

Outre les interventions très combatives, des rapprochements se sont opérés par-delà les frontières. Ainsi les étudiants de plusieurs pays, dont la France et l'Allemagne, se sont regroupés pour agir de manière coordonnée contre la conscription et la militarisation. La FNEC FP-FO a poursuivi les discussions avec ses homologues européens à l'issue du meeting. Aucun n'accepte la saignée des services publics au profit des économies de guerre, ni aucun n'accepte la tentative des gouvernements de dévoyer l'École pour en faire un lieu de recrutement pour l'armée.

Le combat concret contre la marche à la guerre engagée par nos gouvernements

De nombreux participants, à commencer par les syndicalistes d'Espagne, de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni, de Grèce, d'Italie, de Bahreïn ont pris la parole pour relater leurs combats



Londres

pour les salaires et la protection sociale, pour défendre les services publics saignés par l'économie de guerre, et pour les libertés syndicales remises en cause par la militarisation. Bien entendu, la complicité des gouvernements européens dans le génocide du peuple palestinien a également été largement traitée. Tout comme les guerres au Soudan, au Liban, en Iran.

Un appel à l'action

La veille du meeting, avec 200 délégués venus d'Europe et d'ailleurs, la FNEC FP-FO était également partie prenante de la conférence qui s'est tenue dans les locaux du NEU (National Education Union) pour planifier des actions à l'échelle internationale. Les principales décisions qui ont été adoptées :

– la journée du 10 octobre pour la Palestine, pour mettre fin à trois années de génocide et à des décennies d'occupation et d'apartheid ;
– un week-end d'action contre la militarisation et la conscription, les 21 et 22 novembre ;
– la journée d'action des dockers contre la guerre, en octobre, dont la date reste à confirmer.

La FNEC FP-FO est intervenue à deux reprises dans les conférences pour expliquer que le combat contre la guerre en France passe par la mobilisation pour le retrait de la Loi de Programmation Militaire.

Elle a rappelé la place que les syndicats doivent occuper en défense de la jeunesse. Elle a rappelé les initiatives qu'elle a d'ores et déjà engagées contre la militarisation de l'École et la nécessité de bloquer le retour de la conscription dans différents pays en Europe, ce qui a fait écho à des interventions de militants italiens, anglais, belges, allemands.

Les discussions se poursuivent pour organiser des initiatives communes, notamment avec le syndicat du supérieur au Royaume-Uni (UCU) à la rentrée. ■

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 3

Edito



Frédéric VOLLE
Secrétaire général du SNUDI-FO

L'argent pour l'Ecole publique, pas pour la guerre !

36 milliards d'€ ! En un claquement de doigts, le gouvernement a débloqué 36 milliards d'€ supplémentaires pour le budget des armées avec l'actualisation de la loi de programmation militaire, budget des armées qui rappelons-le a doublé depuis 10 ans ! Et pendant ce temps, les coupes budgétaires s'amplifient contre tous les services publics.

Nous avons constaté une fois encore avec la canicule les conséquences de ces choix budgétaires. Les personnels et les élèves ont été confrontés à des situations intenables dans les écoles. Dans nombre de classes, la température a dépassé les 35°C voire les 40°C.

Alors que le gouvernement a su trouver 36 milliards d'euros pour le budget de l'armée, il n'y aurait pas d'autres solutions que de travailler dans des locaux surchauffés ou de renvoyer les élèves chez eux ?

On compte environ 265 000 classes à l'école primaire, 110 000 classes dans les collèges et 85 000 classes dans les lycées en France. L'installation d'un système de climatisation pour chacune de ces 460 000 classes, à raison de 2 000 € par classe, coûterait en tout et pour tout 920 millions d'€ ! Une goutte d'eau par rapport aux 36 milliards que le gouvernement vient d'attribuer au budget militaire…

Préparons la mobilisation dès la rentrée !

De la même manière que ce gouvernement laisse les écoles dans des états où elles ne peuvent pas faire face aux vagues de chaleur qui se multiplient et s'amplifient année après année, il s'en prend frontalement à l'Ecole publique avec les 3 256 suppressions de postes actées pour la rentrée scolaire.

Ces suppressions de postes provoquent une avalanche de fermetures de classes dans les départements qui augurent de conditions de rentrée inacceptables. Partout dans les départements, les syndicats départementaux du SNUDI-FO ont contribué à la résistance, aux côtés des parents d'élèves, aux côtés des personnels, aux côtés de certains élus locaux…

Les blocages d'école, les rassemblements, les grèves… se sont multipliés depuis des mois pour défendre les classes, pour défendre l'Ecole publique et aujourd'hui la question de la mobilisation et de la grève dès la rentrée est posée !

Inclusion systématique : toutes et tous à Paris le 5 novembre !

Cette question est posée pour annuler les fermetures de classes, elle est aussi posée pour l'inclusion systématique. Alors que 30 000 élèves ne trouvent pas de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, alors que le gouvernement maintient la mise en place des PAS pourtant retoqués à l'Assemblée nationale et refuse toujours un statut aux AESH, la situation dans les écoles sera encore plus explosive l'année prochaine.

Dans le prolongement des mobilisations qui ne manqueront pas d'exploser dès la rentrée, la FNEC FP-FO prépare d'ores et déjà une journée de grève et de manifestation nationale à Paris le 5 novembre pour revendiquer la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, l'abandon des PAS, un statut de fonctionnaire pour les AESH avec un temps plein de 24h.

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, sera au côté des personnels dès la rentrée pour faire valoir les revendications et réaffirmer ce que nous avons porté avec force au meeting international de Londres le 20 juin contre la guerre : *« L'argent pour l'Ecole publique, pas pour la guerre ! »* ■

sommaire

page 2 - Actualités fédérales
page 3 - Édito
pages 4 - Canicule
page 5 - Liste complément aire
pages 8 & 9 - Inclusion systématique
page 10 - Actualités
page 11 - Direction
page 12 - Education prioritaire
page 13 - Rythmes scolaires
page 14 - PPCR
page 13 - Formation initiale
page 16 - PSC

L'ÉCOLE Syndicaliste SNUDI FO

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE
6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédactrice en chef :
Virginie ALVAREZ

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 4

Canicule

La responsabilité du ministre est totale !

A chaque nouvelle vague de canicule, comme celle qui frappe aujourd'hui le pays, les personnels et les élèves sont confrontés à des situations intenables dans les écoles. Dans nombre des classes, la température dépasse les 35°C et s'approchant parfois des 40°C. Comment enseigner ou apprendre dans ces conditions ?



Rappelons que l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), indique qu'*« au delà de 30 °C pour une activité de bureau et de 28 °C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés ».*

Et pourtant, ce ministre, comme ceux qui l'ont précédé, ne fait rien alors que le Code du travail fait obligation à l'employeur de prendre *« les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »* (art. L4121-1)

Recevant les organisations syndicales, il se contente d'indiquer que les décisions de fermeture des locaux se feraient au cas par cas en fonction des alertes des directeurs et des chefs d'établissements, avec des décisions des maires et des préfets.

Bref, le ministre se défausse une nouvelle fois de ses responsabilités en n'annonçant aucune mesure immédiate permettant de protéger les personnels et les élèves alors que chacun sait que ces vagues de canicule sont amenées à se répéter.

Le SNUDI-FO exige :
- dans l'immédiat, l'octroi de tout le matériel permettant aux écoles de fonctionner en mettant les personnels et les élèves en sécurité (rafraîchisseurs, climatiseurs…) et la mise en place de toutes mesures d'urgence permettant de protéger les personnels et les élèves ;
- l'attribution d'autorisations spéciales d'absence accordées aux personnels ayant des pathologies les rendant particulièrement vulnérables aux grosses chaleurs ;
- un plan de rénovation de toutes les écoles pour leur permettre de faire face à ces vagues de canicules qui se multiplient.

Au lieu d'augmenter le budget militaire de 36 milliards d'€ comme il vient de le faire avec la loi de programmation militaire, le gouvernement ferait mieux d'annoncer un vaste plan de rénovation du bâti scolaire pour permettre aux personnels et aux élèves d'être en sécurité même dans ces périodes de canicule qui s'amplifient année après année. ■

Depuis des années, non seulement les gouvernements Macron diminuent les budgets alloués à l'Education nationale mais en plus ils font des économies sur ces budgets.

Les rectorats ont restitué au ministère :
692 millions d'euros en 2024
190 millions d'euros en 2025
43 millions d'euros en 2026

Et aujourd'hui, le gouvernement trouve sans aucun problème 36 milliards d'euros supplémentaires pour la guerre.
Le budget de l'armée dépasse maintenant le budget de l'Education nationale !

De l'argent, il y en a ! La FNEC FP-FO exige que toutes ces sommes soient restituées pour fournir des ventilateurs et des climatiseurs, et pour la rénovation des 60 000 établissements scolaires.

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 5

Liste complémentaire

Le SNUDI-FO s'adresse au ministre Geffray

Monsieur le ministre,

Les résultats des concours de recrutement de professeurs des écoles ont été publiés il y a quelques jours. Ils font apparaître un nombre extrêmement réduit de candidats inscrits sur les listes complémentaires.

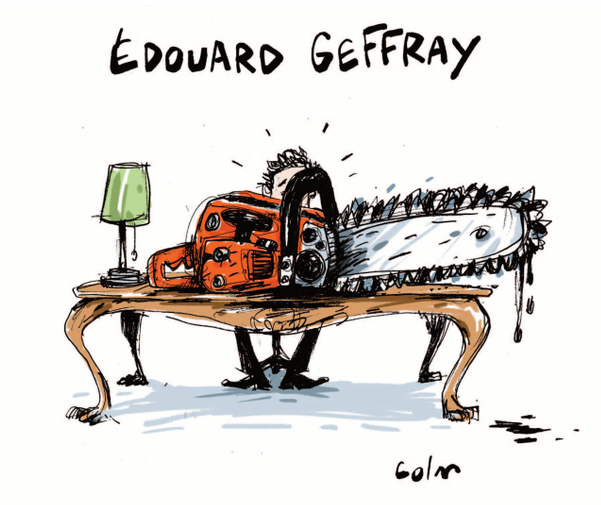
Ainsi on dénombre seulement 8 candidats inscrits sur liste complémentaire dans l'académie de Montpellier, 10 dans l'académie de Nantes, 14 dans l'académie de Rennes, 5 dans l'académie de Toulouse…

Pour le SNUDI-FO cette limitation drastique du nombre de candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires est inacceptable et ne peut que participer aux conditions catastrophiques dans lesquelles se prépare la rentrée 2026.

C'est pour cela que le SNUDI-FO revendique le réabondement immédiat des listes complémentaires dans toutes les académies et un recrutement massif de professeurs des écoles, y compris même au-delà des postes vacants.

En tout état de cause, nous exigeons que la totalité des candidats aux concours de recrutement de professeurs des écoles actuellement inscrits sur les listes complémentaires soient immédiatement recrutés en tant que professeurs des écoles stagiaires.

Nous rappelons par ailleurs notre exigence de retrait du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, décret qui acte l'impossibilité de recourir à la liste complémentaire à partir d'un mois après le début de la formation, soit au 1e octobre.



Veuillez agréer Monsieur le ministre l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO ■

Académie de Nantes

Motion adoptée par des lauréats du concours et des listes complémentaires

Nous sommes lauréats du CRPE, dont plusieurs inscrits sur liste complémentaire dans l'académie de Nantes, réunis le 18 juin 2026 avec les SNUDI-FO 44, 49, 53, 72 et 85.

Nous avons échangé sur la situation générale, et un constat a été fait : nous manquons de professeurs des écoles dans tous les départements. Est-ce que le ministère considère vraiment qu'il y a trop de candidats ?

Nous le savons, nous connaissons l'état dans lequel se trouve l'Ecole publique. Nous savons que les besoins sont criants partout dans les écoles et que des enseignants contractuels sont recrutés cette année encore dans l'académie.

Nous ne voulons pas être recrutés sous contrat, nous voulons être fonctionnaires stagiaires dès maintenant. Nous ne pouvons et nous ne voulons pas attendre. Nous n'avons pas à subir les budgets d'austérité. Nous avons passé le concours, nous voulons être recrutés le plus rapidement possible et avant la fin de l'année scolaire. Nous sommes prêts et nous voulons une année de stage complète !

Avec les SNUDI-FO de l'Académie de Nantes, nous revendiquons :
• Le recrutement immédiat de l'intégralité de tous les lauréats inscrits sur listes complémentaires !
• Le réabondement des listes complémentaires pour répondre aux besoins urgents dans les écoles !
• Le recrutement au niveau Bac+3, avec une formation professionnelle sous statut de fonctionnaire stagiaire !
• L'égalité de tous les diplômés de Licence face aux concours !

Nous mandatons les SNUDI-FO pour intervenir auprès des DASEN et de la Rectrice et pour porter nos revendications.

Adopté à l'unanimité ■

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 6

Mobilisations

Val-d'Oise

Grève et rassemblement devant la DSDEN

Malgré la fatigue de la fin d'année, malgré la canicule, une centaine de personnes se sont rassemblées ce jeudi 25 juin à Cergy devant la DSDEN (maternelle Belles Feuilles de Taverny, école élémentaire Cézanne à Pontoise, école élémentaire Chaponval à Auvers… et d'autres) à l'appel des syndicats du Val-d'Oise SNUDI-FO et CGT Educ'Action, avec les parents d'élèves des écoles. Ils n'acceptent pas l'absence de moyens pour les écoles. Alors que le CSA se tient, ils sont une centaine à scander *« de l'argent pour l'école, pas pour les guerres du pétrole », « aucune fermeture de classe » !*



Cergy

Le chaos dans les écoles avec la canicule est un exemple des conséquences des politiques qui ne mettent pas de moyens pour les écoles : pas de climatiseurs, pas de rénovation du bâti. Le SNUDI-FO n'accepte pas. On voudrait nous habituer à subir des situations dégradées au prétexte qu'il n'y aurait plus d'argent, au prétexte qu'il faut faire des économies budgétaires sur le dos des services publics. En quelques secondes, le gouvernement trouve des milliards pour son budget de guerre, pour les dépenses militaires mais rien pour les services publics, rien pour l'Ecole !

Dans le Val-d'Oise, après presque 200 fermetures en avril, la DASEN voudrait fermer encore une soixantaine de classes supplémentaires ! La DASEN voudrait ne pas annuler des fermetures de classes décidées en avril alors que les effectifs sont bien là. Elle voudrait continuer de fermer des classes dans des écoles qui connaissent des situations d'inclusions difficiles voire impossibles. C'est ça la réalité ! Les personnes rassemblées avec les syndicats, avec les parents d'élève n'acceptent pas. Ils se battent contre chaque fermeture, se mobilisent pour chaque ouverture.

A l'issue du CSA, la DASEN a annulé plusieurs fermetures de classes mais le compte n'y est pas. L'ensemble des syndicats ont voté CONTRE : le CSA est reconvoqué mardi 30 juin. La mobilisation pour obtenir les moyens pour l'Ecole va se poursuivre ! ■

Côte-d'Or

Mobilisations lors du CSA d'ajustement

En Côte-d'Or, suite aux nouvelles annonces de fermetures de classe par le DASEN, la colère des parents et des personnels ne faiblit pas. A nouveau, pour ce CSA ajustement, ce sont les écoles maternelles les plus touchées par les projets de fermeture, laissant des classes de PS-MS à 29 comme à l'école maternelle de Maladière ou encore à l'école maternelle Dampierre à Dijon. L'école maternelle Drapeau qui accueille une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme, elle, s'est vue fermer une classe en avril dernier alors qu'elle compte plus d'élèves pour la rentrée prochaine que cette année ! Les parents et les enseignants ne lâchent rien : ils ont décidé de se mobiliser à nouveau contre la fermeture d'une classe au sein de leur école.

La semaine précédent le CSA, les écoles se sont mobilisées en multipliant les blocages et en demandant à être reçues par le DASEN. Le SNUDI-FO 21 leur a apporté tout son soutien et a appelé à la grève le jour du CSA dans l'unité syndicale (FSU-SNUIPP, SE-UNSA, SGEN-CFDT, CGT Educ' et SUD).

Le jour du CSA, une soixantaine de personnes était réunie devant Canopé pour demander l'annulation des fermetures de classe. Pendant l'instance, avec le soutien du SNUDI-FO, les parents et les enseignants en grève ont interpelé la préfète qui a été obligée de leur accorder une audience le jour même à 14h à la préfecture. Le DASEN a donc décidé de ne pas acter pour l'instant de fermetures dans les écoles dijonnaises jusqu'au CSA repli du lundi 29 juin. Les écoles maternelles Dampierre, Maladière, Drapeau, Clémenceau et l'Ecole du Plein Air ont été reçues, accompagnées par le SNUDI-FO et ont pu montrer leur détermination à ne rien lâcher ! Elles ont continué à se mobiliser en multipliant les articles dans la presse, les blocages de leur école la semaine suivante. A chaque blocage, le SNUDI-FO était présent !



Dijon

Un nouveau rassemblement avec un appel à la grève a eu lieu le lundi 29 juin. Les parents et les enseignants étaient à nouveau présents pour défendre leur école ! ■

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 7

Seine-Maritime

Un collectif de parents se mobilise contre les fermetures de classes

En Seine-Maritime, les parents ont décidé de ne rien lâcher pour obtenir l'annulation des fermetures prononcées. Ils se sont constitués en *« collectif des écoles 76 mobilisées contre les fermetures de classe »*. Cinq écoles se sont mises en ordre de marche : Bacqueville-en-Caux, Salengro de Grand Quevilly, Beuzeville-la-Grenier, Maternelle Renaissance du Havre et Saint-Aubin-Celloville. Ils multiplient leurs actions qui mobilisent largement : école morte, manifestation escargot, rassemblement devant l'inspection, blocage d'école, grève...

Le collectif a adressé un courrier à la Direction académique et au Préfet dans lequel il prévient : *« Nous avons déjà réalisé des rassemblements, des opérations « école morte », des pétitions, des opérations escargots qui témoignent de notre colère et de notre détermination. Dans cette situation, nous posons la question de continuer notre mobilisation à la rentrée 2026 jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction. »* Sans réponse à leur courrier, les familles se sont rendues à Rouen pour les instances de carte scolaire le 24 juin. Lorsque la FNEC FP-FO quitte seule le CDEN, elle rejoint les parents des écoles de Saint-Aubin-Celloville et Bacqueville-en-Caux qui sont restés plus de 3 heures sous une chaleur écrasante pour clamer leur colère.

Le syndicat les informe qu'une seule mesure d'ajustement est prévue : la DASEN renonce à ouvrir dans une école du Havre,


Saint-Aubin-Celloville

laissant deux classes de PS et de PS/MS à 31, pour donner satisfaction à une seule école du collectif. C'est inacceptable. Une maman d'élève répond spontanément : *« Ce n'est pas ce qu'on leur demande ! On ne veut pas déshabiller Paul pour rhabiller Jacques ! On veut l'annulation des fermetures de toutes nos écoles ! »*

La colère éclate de plus belle. Un petit groupe de parents des écoles de Bacqueville-en-Caux et Saint-Aubin-Celloville décide d'aller à la sortie du CDEN pour interpeller la DASEN. Les discussions préparent la suite du mouvement pour la semaine prochaine (opérations escargot, blocages …) et pour la rentrée de septembre. Ils ont tout notre soutien ! ■

Hérault

Le DASEN ferme, les parents bloquent ! Arrêt des intimidations !

Situation inédite depuis lundi 22 juin : blocage par les parents à l'école Emile Combes, quartier populaire des Cévennes à Montpellier. En réponse, arrivée de trois voitures de police appelées par le rectorat. Sur place, l'IEN menace les enseignantes d' *« abandon de poste »* si elles ne rentrent pas dans l'école, d'envoi *« des CRS »*, d'avoir un *« casier judiciaire »* ! L'IEN s'en prend également aux mamans traitées d' *« inconscientes »* de laisser leurs enfants au soleil. Pire, un responsable du rectorat dit à l'IEN de prendre les enfants en photo *« en pleine canicule »*. Un policier crie sur les parents *« vous avez pas honte ? »*, ce sont les parents qui vont s'employer à le calmer.

Parents et personnels ont donc été confrontés à des pressions inadmissibles lors d'une action totalement pacifique et maitrisée. Reçus en audience le lendemain, ils ne sont toujours pas entendus, et décident de poursuivre le blocus, soutenus par la grève de la moitié des enseignantes.

Jeudi matin, c'est un escadron de 13 policiers qui arrivent cette fois. Un policier vient au contact des deux mamans organisant le blocage, et déclare qu'il veut rentrer. Il a donc initié sciemment une confrontation, en montrant son intention physique d'entrer, face à deux femmes souriantes qui tentaient de dialoguer. Le SNUDI-FO 34 est intervenu pour soutenir les mamans face à cette



Montpellier

intimidation, et ramener ce policier à une attitude moins agressive. Malgré cette présence policière démesurée, les parents et les collègues mobilisés ont tenu le blocage toute la matinée, puis sont allés devant le rectorat où se tenait le CSA de repli avec leurs slogans et leurs casseroles. Pendant cette matinée, un autre blocage se déroulait à l'école Surcouf, et deux rassemblements devant les écoles Langevin et Dr Roux ! Du jamais vu à Montpellier ! Partout la même revendication : annulation des fermetures de classes !

Et le lendemain, succès total de l'opération école déserte : 93,7 % d'absents ! Pendant que le gouvernement organise la fuite vers le privé en fermant les classes, les mamans des quartiers populaires et les syndicats défendent l'Ecole publique ! ■

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 8

INCLUSION : TOUS À PAR

Des PAS rejetés à l'Assemblée nationale

Lundi 11 mai, dans le cadre de l'examen du projet de loi *« visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers »*, les députés ont voté contre la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

Rappelons qu'un PAS est constitué d'un enseignant et d'un éducateur spécialisé qui organisent les emplois du temps des AESH et qui interviennent pour « coacher » les personnels confrontés à des situations ingérables dans leur classe en amont des notifications MDPH, autant d'enseignants et d'éducateurs spécialisés qui manqueront d'ailleurs dans les établissements sociaux et médico-sociaux ou dans les classes spécialisées pour prendre en charge les élèves.

Les PAS sont donc un dispositif de gestion et d'amplification de la pénurie visant à restreindre et contourner les notifications MDPH et à mutualiser toujours plus des AESH plus taillables et corvéables que jamais.

Par ailleurs, les PAS préparent un véritable plan social chez les AESH, qui, le couteau sous la gorge, sont contraints de signer un avenant à leur contrat de travail pour intégrer les PAS !

Le ministre avait annoncé dans le cadre du budget 2026 la création de 1 000 PAS supplémentaires au détriment des postes d'enseignants en classe, des postes de remplaçants, des postes d'enseignants spécialisés, qui se rajoutent aux conséquences désastreuses de 3 256 suppressions de postes d'enseignants !

Ces fermetures de classes, ces suppressions de postes, ont provoqué la colère des personnels, des parents d'élèves, des élus locaux qui, par la grève, lors de manifestations, de rassemblements, de blocages d'écoles, par des pétitions ont défendu leurs écoles.



RIS AESH à Bobigny

Dès le vote des députés contre la généralisation des PAS, la FNEC FP-FO s'est adressée au ministre pour exiger qu'il respecte le vote de la représentation nationale, qu'il abandonne définitivement la mise en place des PAS et qu'il restitue les postes dévolus à ces dispositifs pour ouvrir des classes, créer des postes d'enseignants remplaçants, des postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux alors que près de 30 000 élèves qui devraient être scolarisés ne s'y trouvent pas, faute de places….

Avec sa fédération, le SNUDI-FO exige :

- L'abandon des PAS et des PIAL !
- L'annulation de toutes les suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires !
- Le maintien et développement des établissements sociaux et médico-sociaux !
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH avec 24h pour un temps plein ! ■

Interrogé au Sénat, le ministre Geffray dévoile les véritables objectifs des PAS :

« Nous avons besoin de ces PAS. Là où ils sont déployés actuellement à titre expérimental, ils fonctionnent. J'en ai vu dans l'Aisne et j'en ai vu en Côte d'Or. Dans les deux cas ils ont permis d'inverser la logique du tout compensation pour équilibrer entre l'accessibilité et la compensation. On constate dans deux départements différents avec deux réalités différentes le même résultat : – 6% de prescription d'AESH ».



459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 9

ARIS LE 5 NOVEMBRE !

SNUDI FO

A afficher en salle des maîtres

Plus de 80% des AESH écartés d'un éventuel statut !

Un groupe de travail « AESH » s'est réuni le mercredi 20 mai 2026. Il avait pour objet de rendre compte d'un rapport conjoint de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et de l'inspection générale des affaires sociales concernant le *« rôle et missions des AESH ».*

Concernant le statut des AESH, le rapport écarte d'un revers de main la *« fonctionnarisation générale »* et indique : *« sans polyvalence ou extension du temps de service (sur le périscolaire ou l'extra-scolaire), l'AESH dans sa fonction d'accompagnant ne peut exercer à temps complet. »*

Le rapport préconise une piste alternative : *« création d'un corps d' « assistant d'accessibilité », fonctionnaires de catégorie B à temps plein (1607h/an), avec un temps d'accompagnement des élèves (non pas de manière individuelle mais dans un service à la classe) et d'autres missions en complément (mise en œuvre de l'ensemble des techniques et méthodes concourant à la réalisation des missions d'accessibilité, par exemple responsables du bon fonctionnement du matériel adapté, de l'encadrement des AESH et de leur formation, et de l'assistance aux professeurs dans les travaux d'accessibilité.) »*

L'entrée au sein du corps se ferait par concours mais seulement pour une partie des AESH… L'administration a précisé oralement que cela ne concernerait que 20 % des AESH tout au plus.

Et pour les 80 % qui restent ? *« Maintien d'AESH contractuels [toujours à temps partiel imposé donc toujours sous payées] pour exercer la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap afin de maintenir un recrutement au fil de l'eau. »* Inacceptable !



Toulouse

La FNEC FP-FO a indiqué pour sa part son refus des propositions provocatrices contenues dans ce rapport et a réaffirmé ses revendications concernant les AESH :
- un vrai statut de fonctionnaire pour toutes les AESH à 24 heures temps plein
- l'augmentation immédiate des salaires des AESH
- l'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation
- la subrogation immédiate
- l'octroi effectif des jours de fractionnement. ■

FO prépare la montée à Paris le 5 novembre

D'ores et déjà, la FNEC FP-FO met en perspective une journée de grève avec manifestation nationale à Paris jeudi 5 novembre, en lien avec sa confédération et les syndicats Force ouvrière des secteurs du social, du médico-social et de la santé pour obtenir :

- L'arrêt des processus de démantèlement des établissements sociaux et médico-sociaux et la création des places nécessaires dans ces structures !
- Un statut de fonctionnaire pour tous les AESH avec un temps plein de 24h !
- L'abandon des PAS et des PIAL !
- L'arrêt des suppressions de postes dans l'Education nationale !

La FNEC FP-FO s'adresse à toutes les organisations syndicales, aux fédérations de parents d'élèves et aux associations pour construire ensemble cette mobilisation. ■

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 10

Actualités

Maintien de l' ISSR pour tous les remplacements !

Depuis la mise en place du nouveau logiciel ministériel ARS, une menace pèse sur le fait que les titulaires remplaçants continuent à toucher l'ISSR sur certaines suppléances comme les décharges de direction supplémentaires, les équipes éducatives sur temps scolaire, ou le soutien pour des situations explosives dans l'école...

Pour ce type de suppléances, dans certains départements, les ISSR seraient versées uniquement dans les cas où le collègue a fait une demande d'autorisation d'absence ou en cas d'absence imprévisible.

C'est le cas par exemple dans les départements du Puy de Dôme, du Tarn ou encore de la Côte-d'Or .

AInsi, en Côte-d'Or, pour les équipes éducatives, les ISSR ne seraient plus versées : les titulaires remplaçants devraient remplir CHORUS pour toucher des frais de déplacement ! Les économies sont importantes puisqu'un TR ne toucherait pas de frais de déplacement s'il remplace dans une école d'une commune limitrophe de la commune de son école de rattachement. De 15 € d'ISSR minimum, on passe à 0 € ! Même si l'administration confirme que les frais de repas seraient bien versés, il faut déjà toucher des frais kilométriques pour déclencher l'obtention de ces dits frais de repas supplémentaires ! Tout cela permet de faire des économies et de manière non réglementaire !

Pourtant réglementairement, rien n'a changé et cette modification n'est pas possible au vu de l'article 1 du décret 85-829 qui précise que *« l'indemnité est due aux intéressés à partir de toute nouvelle affectation en remplacement, à un poste situé en dehors de leur école ou établissement de rattachement. »*

Même si le problème du logiciel est de la responsabilité du ministère, rien n'empêche les DSDEN de remplir les demandes manuellement comme cela peut se faire dans d'autres départements.

Cette mise en place de ce nouveau logiciel n'est donc pas sans conséquences sur les conditions de travail des directeurs, des adjoints et des titulaires remplaçants : elle ouvre la porte à une restriction des droits de chacun !

Pour le SNUDI-FO, le ministère, à travers la mise en place d'un nouvel outil de gestion des titulaires remplaçants, tente de faire des économies sur le dos des personnels et demande à ce que tous les ISSR soient maintenues quelle que soit la nature du remplacement !

Le SNUDI-FO dénonce ces économies de bouts de chandelles sur le dos des personnels et contre le bon fonctionnement des écoles et appelle tous les TR remplaçants à se réunir avec le SNUDI-FO pour discuter de la mobilisation pour faire valoir notre revendication : versement des ISSR pour tout déplacement ! ■

Le SNUDI-FO soutient les collègues de Montreuil

Le Bureau national du SNUDI-FO apporte son soutien aux enseignants de l'école maternelle Nanteuil de Montreuil face à l'instrumentalisation de leur spectacle de fin d'année par des réseaux d'extrême droite.


Montreuil

Nos collègues ont été victimes d'un déchaînement de haine raciste et de menaces sur cette école.

Tournant le dos à son devoir de protection des collègues, le ministre Geffray a attisé les rumeurs les plus infamantes propagées par ces réseaux. Il porte la responsabilité de la situation inacceptable vécue par les personnels.

Le BN du SNUDI-FO condamne la mise en péril des collègues, sans que le ministre ne daigne reconnaître l'imminence du danger et prenne toutes les mesures nécessaires à la protection des collègues. En lieu et place, ils sont convoqués sans ménagement au rectorat dans le cadre d'une enquête administrative.

Le BN du SNUDI-FO dénonce les propos du ministre et les décisions prises à l'encontre des enseignants alors qu'ils n'ont commis aucune faute professionnelle. Le BN du SNUDI-FO s'insurge contre cette hypocrisie de la part du ministre, choqué par des pistolets à eau alors qu'il est responsable de l'implantation de classes défense partout en France.

Le BN du SNUDI-FO exige qu'aucune sanction ne soit prise contre les collègues et que le ministre rédige un démenti pour rétablir les collègues dans leurs droits et mette en oeuvre les moyens nécessaires pour assurer leur protection. ■

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 11

Direction

Retrait du nouveau « référentiel » !

Le ministère a publié jeudi 21 mai son nouveau « référentiel métier des directrices et directeurs d'école ».

Une école territorialisée, des personnels sous la pression des évaluations nationales et des évaluations d'école

Le ministre maintient et accentue le cap de la territorialisation de l'École publique en contraignant la directrice ou le directeur d'école à veiller *« à mettre en œuvre un pilotage des politiques publiques en lien étroit avec les collectivités au service de la scolarisation.»* C'est dans ce cadre territorialisé que le projet d'école subit le joug des évaluations diverses et variées que le ministère impose pour en faire des instruments centraux de contrôle du travail des personnels en remettant en cause la liberté pédagogique : *« Le projet d'école est ajusté aux besoins des élèves objectivés par un travail commun fondé sur l'analyse des principaux résultats de l'école aux évaluations nationales, l'ensemble des évaluations menées par l'équipe pédagogique et sur les préconisations l'évaluation de l'école. »*

Un référentiel qui confirme la caporalisation de la fonction de directrice ou directeur d'école

On peut lire dans le référentiel que *« dans le respect des obligations de service, le conseil des maîtres se réunit autant que de besoin, chaque fois que la directrice ou le directeur le juge utile »* Les obligations de service des enseignants du premier degré ne permettent justement pas que les conseils des maîtres ou de cycle se réunissent autant que de besoin. Le décret du 29 mars 2017 prévoit en effet *« quarante-huit heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés »*

Le référentiel précise également que *« le directeur d'école s'assure que les enseignants et les familles ont des échanges réguliers sur les progrès des élèves, et leur comportement. »* Pour le SNUDI-FO, chaque enseignant est capable d'organiser des rencontres avec les parents d'élèves, dans le cadre de ses obligations de service, sans que la directrice ou le directeur ne soit contraint de s'en assurer !

Les directrices ou directeurs seuls responsables de la situation des élèves en difficulté ou en situation de handicap !

Avec ce référentiel, la directrice ou le directeur deviendrait le seul recours pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en difficulté ou en situation de handicap ! En effet, *« il identifie les situations particulières d'élèves relevant du champ du handicap ou liées à des difficultés scolaires ou à un besoin d'accompagnement spécifique. Il mobilise les différents dispositifs d'appui répondant au mieux aux besoins de ces élèves. (...) Le cas échéant, il peut solliciter l'expertise de l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH). Il peut aussi se rapprocher du pôle d'appui à la scolarité*



pour bénéficier de l'expertise d'un enseignant dédié et de professionnels du secteur médico-social. »

Faut-il rappeler qu'au moins 30 000 élèves bénéficiant d'une notification en établissement social ou médico-social n'y trouvent pas de places et que 50 000 élèves notifiés ne bénéficient d'aucun suivi d'AESH ? Faut-il rappeler que, malgré leur rejet à l'Assemblée nationale, le ministère tente de mettre en œuvre la généralisation des « pôles d'appui à la scolarité » (PAS) pour limiter et contourner les notifications de la MDPH ?

Le ministère contraint de reculer sur la gestion du remplacement par les directrices et directeurs

Le ministère a toutefois été contraint de reculer la gestion du remplacement. Ainsi, la formule initiale *« Le directeur d'école exerce également un rôle d'anticipation et de régulation des absences des enseignants : afin d'assurer une bonne continuité pédagogique, il appuie l'inspecteur de l'éducation nationale et les services départementaux dans la recherche de solution de remplacement »* est devenue *« afin d'assurer une bonne continuité pédagogique, le directeur informe l'IEN et les services départementaux de l'absence d'un enseignant et s'assure que les élèves sont accueillis dans de bonnes conditions. Il informe les familles de l'absence d'un enseignant »*

Néanmoins, au vu de la situation catastrophique du remplacement, on ne voit pas bien comment la directrice ou le directeur pourra s'assurer *« que les élèves sont accueillis dans de bonnes conditions »* !

Le SNUDI-FO exige le retrait de ce nouveau référentiel

Le SNUDI-FO exige le retrait de ce référentiel, issu de la loi Rilhac dont il demande l'abrogation, et la satisfaction des légitimes revendications des directrices et directeurs d'école (décharges, aide administrative statutaire, indemnités, allègement des tâches…) ■

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 12

Education prioritaire

Non au flicage des personnels !

Le ministère a transmis aux organisations syndicales un projet de note de service concernant le *« pilotage des classes dédoublées en éducation prioritaire »*, au moment où 1 891 suppressions de postes sont prévues pour la rentrée 2026 occasionnant une avalanche inédite de fermeture de classes, notamment en Education prioritaire.

Une remise en cause inacceptable de la liberté pédagogique

Le projet de note de service indique que les DASEN *« portent une attention toute particulière à l'évolution des résultats des élèves des classes dédoublées »* et que *« l'analyse de ces résultats, croisée avec les observations issues des visites de classes effectuées par les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), permet d'élaborer des réponses pédagogiques concrètes. »*

Enfin, *« dans le cadre du conseil des IEN, une déclinaison départementale est formalisée par le DASEN et l'A-DASEN, pilotes directs de la stratégie pédagogique des classes dédoublées. »*

L'IA-DASEN serait donc responsable de la *« stratégie pédagogique »* et *« d'élaborer des réponses pédagogiques concrètes »* dans les classes dédoublées au mépris de la liberté pédagogique des enseignants qui ont la responsabilité de ces classes !

Chaque enseignant est en effet libre de choisir, dans le cadre des programmes nationaux, les méthodes pédagogiques qui lui paraissent les plus appropriées aux élèves de sa classe. Le SNUDI-FO n'accepte pas que les personnels soient transformés en exécutants dociles d'une pédagogie officielle décidée par les IA-DASEN !

Un flicage permanent des personnels affectés sur ces classes dédoublées

Cette remise en cause de la liberté pédagogique a pour corollaire un flicage permanent des collègues qui prend la forme d'un accompagnement institué depuis la mise en place du décret PPCR : *« Cet accompagnement se traduit prioritairement par des visites de classe et la participation aux conseils des maîtres assurées par l'IEN ou un formateur de circonscription. À ce titre, tous les professeurs des classes dédoublées bénéficient d'au moins une visite par an. »*

Quant aux collègues nouvellement nommés sur les classes dédoublées, ils *« bénéficient d'une à deux visites-conseils au moins, et davantage si nécessaire au cours de chacune de leurs deux premières années d'exercice, en articulation avec les temps de formation. »*

Ainsi, les personnels devraient subir un contrôle permanent avec la mise en place de visites dites « conseil » pour lesquelles la note de service ne précise aucune limite ! Le ministre entend donc faire peser une pression incessante sur les collègues affectés sur



ces classes ! Le SNUDI-FO n'accepte pas ces méthodes managériales !

Une formation-formatage imposée aux personnels

C'est bien dans le cadre de cette remise en cause de la liberté pédagogique et du flicage des personnels qu'il faut envisager les « formations » prévues par la note de service qui s'intègrent *« à l'acte II des plans français et mathématiques et en mobilisant une partie des 18 heures d'animations pédagogiques »* qui mobilisent *« une partie des dix-huit demi-journées libérées »* en REP+.

Ces formations pourraient avoir lieu *« en regroupant temporairement deux dispositifs dédoublés pour assurer le départ en formation sans rupture pédagogique »* ce qui vise à généraliser le non remplacement des personnels affectés en classe dédoublée et le regroupement systématique de ces classes avec un seul enseignant !

Par ailleurs la note de service précise que *« pour répondre aux spécificités des classes dédoublées, un volume indicatif de 9 heures de formation en moyenne chaque année, sur quatre ans, pourra être organisé »* sans préciser dans quel cadre seraient mises en œuvre ces 9 heures.

La « formation » préconisée par le ministère n'a rien à voir avec une formation librement choisie par les personnels en fonction de leurs besoins mais s'articule au contraire avec la *« stratégie pédagogique »* dans les classes dédoublées dictée par l'IA-DASEN et les visites de classes que les collègues affectés en classe dédoublées devraient subir.

Le contenu de cette note de service est pour le SNUDI-FO inacceptable. Il en demande le retrait pur et simple. Il exige le respect de la liberté pédagogique des personnels et l'arrêt de tous les processus de pression, de management qu'ils subissent dans le cadre de « l'accompagnement ». ■

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 13

Rythmes scolaires

Plus que jamais, FO revendique les 4 jours !

Même si 96 % des communes sont revenues à la semaine de 4 jours, le SNUDI-FO poursuit ses interventions pour le retour de la totalité des communes à la semaine de 4 jours, pour un rythme scolaire national unique : la semaine de 4 jours répartie sur 36 semaines dans l'année scolaire !

Ainsi, dans le **Vaucluse**, la ville d'**Avignon** vient d'annoncer son retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2027.

Cette annonce est la conséquence d'une mobilisation ininterrompue ces dernières années du SNUDI-FO du Vaucluse et du Comité pour le retour à la semaine de 4 jours regroupant personnels et parents d'élèves :
- pétition ayant obtenu plus de 3 000 signatures ;
- rassemblements organisés devant la mairie d'Avignon ;
- audience obtenue avec le 1er adjoint au maire ;
- diffusion de tracts à la sortie des écoles ;
- passage dans les médias locaux (Ici Vaucluse, La Marseillaise, La Provence, Le Dauphiné libéré, Radio France, NRJ)
- communication sur les réseaux sociaux ;
- envoi de courriers aux parents d'élèves élus dans les Conseils d'école...

Après cette victoire, le SNUDI-FO du Vaucluse restera vigilant quant à la mise en œuvre effective de cette annonce pour la rentrée 2027.

De la même manière, en **Gironde**, à **Bègles**, la mairie vient d'annoncer le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2027.

Cette annonce ne sort pas de nulle part. Depuis plusieurs années, à de multiples reprises, les personnels ont manifesté avec le SNUDI-FO de Gironde leur exigence de retour à la semaine de 4 jours : les grèves et les rassemblements devant la mairie se sont multipliés...

Les personnels ont fini par obtenir gain de cause : une belle victoire à mettre au crédit de la mobilisation !

Dans d'autres municipalités, partout en France, le rapport de force se poursuit et les syndicats départementaux sont à l'initiative de mobilisations, dans l'unité lorsque c'est possible.

Ainsi à **Paris**, mercredi 17 juin, 300 enseignants se sont rassemblés à Hôtel de Ville à l'appel des organisations syndicales SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD éducation, SE-UNSA, CGT éduc'action et CNT-STE pour *« l'arrêt des rythmes actuels, la consultation de tous-tes les enseignant-es, le respect de l'avis majoritaire »*.

Le SNUDI-FO 75 y était présent sur sa revendication de retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines sur tout le territoire.

Le syndicat a lancé le mot d'ordre en direction d'Emmanuel Grégoire, le Maire de Paris : *« Grégoire 13 ans ça suffit ! Maintenant, tout de suite les 4 jours à Paris ! »* qui a été largement repris dans le rassemblement.



Avignon

Dans sa prise de parole, le syndicat a rappelé qu'il revendique le retour aux 4 jours depuis 2013, non seulement du point de vue de l'organisation de la semaine de travail des enseignants, fonctionnaires d'état, qui ne doit pas dépendre des municipalités mais aussi contre la territorialisation de l'école.

Le SNUDI-FO 75 a pris connaissance des résultats de la convention citoyenne lancée par le maire de Paris. Il se félicite que 77 % des participants se soient prononcés pour le retour aux 4 jours parmi les 6 scénarios proposés. Maintenant, il faut que la mairie réponde à cette revendication très majoritairement exprimée !

Car la mairie commence déjà à se dédire. Emmanuel Gégoire a indiqué : *« Vos recommandations ne sont pas mes convictions, nous allons travailler à tous les scénarios posés sur la table »* répétant sa préférence *« à titre personnel »* pour la semaine de 4,5 jours.

Faudra-t-il faire grève à la rentrée pour faire céder la mairie sur notre revendication de retour aux 4 jours ? Le SNUDI-FO 75 reviendra vers les collègues pour proposer des initiatives si le retour aux 4 jours n'était pas acté.

Dans l'**Ain**, dans un courrier intersyndical à l'initiative du SNUDI-FO 01, le SNUDI-FO, la FSU-SNUipp, la CGT Educ'action et SUD Education demandent audience au maire de **Bourg-en-Bresse** pour exiger la prise en compte des demandes exprimées par les conseils d'école en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours dans les écoles.

Dans le **Puy-de-Dôme**, le SNUDI-FO 63 lance une pétition pour le retour à 4 jours de la ville de **Clermont-Ferrand** et pour :
- Le retour à la semaine de 4 jours (sur 36 semaines) dans toutes les communes, toutes les écoles !
- L'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, la stricte séparation du scolaire et du périscolaire et l'abandon des projets éducatifs de territoire (PEdT) !
- L'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer : ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires ! ■

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 14

PPCR

Hors-classe et classe exceptionnelle

Hors-classe

Les collègues qui comptent au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon au 31/08/2026 et les collègues qui sont au 10ème et 11ème échelon au 31/08/2026 sont promouvables. Les collègues promouvables vont être classés selon leur barème qui est constitué de la valeur professionnelle et de l'ancienneté dans la plage d'appel.

Concernant la valeur professionnelle, les collègues promouvables ont tous une appréciation du DASEN. Cette appréciation sera gravée dans le marbre malgré les demandes portées par la FNEC FP-FO . L'appréciation est soit :
- à consolider : 60 points
- satisfaisant : 80 points
- très satisfaisant : 100 points
- excellent : 120 points

L'ancienneté dans la plage d'appel est valorisée par des points attribués sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2026, conformément au tableau ci-dessous.

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août	9 + 2	9 + 3	10 + 0	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11 + 0	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5 et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et plus
Points d'ancienneté	**0**	**10**	**20**	**30**	**40**	**50**	**70**	**80**	**90**	**100**	**110**	**120**

Exemple : un collègue ayant eu une appréciation « satisfaisant » et étant au 31/08/2026 au 10ème échelon depuis un an (3 ans d'ancienneté dans la place d'appel) aura un barème de 110 points : 80 pour l'appréciation + 30 pour l'ancienneté.

Pour 2026, le ministère annonce un taux de 23 % de promotion à la hors classe, c'est-à-dire que 23 % des promouvables à la hors-classe seront promus. ■

Classe exceptionnelle

Les collègues qui sont aux 5ème, 6ème ou 7ème échelon de la hors-classe au 31/08/2026 sont promouvables. L'inspecteur de l'éducation nationale compétent porte un avis sur la promotion de chaque agent promouvable relevant de sa responsabilité. Cet avis peut prendre trois formes : très favorable, favorable ou défavorable.
Les avis très favorables et défavorables doivent être motivés. Les avis très favorables sont reconduits annuellement, sauf exception motivée.

Dans un second temps, l'IA-DASEN recueille l'ensemble des avis. Il effectue une première sélection, après avoir notamment examiné l'ensemble des avis très favorables. Pour arrêter le tableau d'avancement, l'IA-DASEN applique, pour cet effectif, à valeur professionnelle égale, les critères de départage suivants : l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans le grade, l'échelon et enfin l'ancienneté dans l'échelon.

Ces critères de départage sont le cas échéant appliqués aux situations des agents ayant fait l'objet d'un avis favorable.La répartition des promotions doit correspondre à la part respective des femmes et des hommes parmi les promouvables.

Pour 2026, le ministère annonce un taux de 29 % de promotion à la classe exceptionnelle, c'est-à-dire que 29 % des promouvables à la classe exceptionnelle seront promus. ■

Le SNUDI-FO réaffirme ses revendications :
• Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 % pour couvrir l'inflation des dernières années et un rattrapage à hauteur des pertes subies (33 % depuis 2000) !
• Abrogation de PPCR et mise en place d'un véritable déroulement de carrière garantissant l'accès pour tous à l'échelon terminal du corps pour une carrière complète !

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 15

Formation initiale

Une copie à revoir d'urgence !

La réforme de la formation initiale des enseignants, avec des concours placés à Bac+3, suivis de deux années comme élève fonctionnaire, puis fonctionnaire stagiaire qui se déroulent toujours dans le cadre d'un master.

Un début de carrière en dessous du SMIC

Durant leur année de M1, les lauréats issus de L3 seront placés en situation d' « élèves fonctionnaires », à l'indice majoré 366. Alors qu'ils auront réussi un concours du plus haut niveau de la fonction publique (catégorie A) et qu'ils seront confrontés aux frais liés à leur nouvelle résidence, pour beaucoup loin de leur lieu d'étude en L3, ils seront payés 13 points en dessous de l'indice majoré 379, qui correspond au SMIC (1867,02 € brut par mois) !

Une transition destructrice de postes

Comme des étudiants de M1 et de M2 étaient déjà engagés dans la préparation du concours à Bac+5, des concours parallèles ont été mis en place, à Bac + 3 et à Bac+5. Hors disciplines où les concours ont été fixés aux mêmes dates, des étudiants de M1 et de M2 avaient donc la possibilité de concourir en même temps que les L3. Le résultat, prévu par la FNEC FP-FO, est un gâchis de postes. Ainsi, pour les CAPES, à l'issue de l'admissibilité, environ 15 % des candidats ont une double admissibilité (1195 sur 7830 postes).

Des mobilités forcées pour les L3 lauréats

Après le concours en fin de L3, en certains cas rien n'est prévu pour que des étudiants de L3 lauréats du CAPES puissent poursuivre en master dans leur académie : c'est vrai, entre autres, dans plusieurs disciplines à petits effectifs (langues autres que l'anglais) ou pour la philosophie en Île-de-France (seule l'INSPE de l'académie de Paris accueillant les lauréats). Dans certains cas ceci peut avoir des conséquences dramatiques, ainsi, à la Martinique, aucune place n'était prévue pour les lauréats des CAPES d'histoire-géographie, de lettres modernes et d'arts plastiques : ce serait l'expatriation forcée ! La mobilisation de tous, avec le soutien de FO ESR au niveau national, a contraint l'Université des Antilles à revoir sa copie et à rétablir les parcours de master concernés.



Des impasses pour les L3 non-lauréats

Quant aux non-lauréats de fin de L3, beaucoup risquent de se retrouver éjectés de leur université faute de parcours prévu pour eux en master : tel est le cas pour presque toutes les disciplines dans les académies de Paris-Créteil-Versailles. En Éducation physique et sportive, ce sont plus de 3000 étudiants qui sont actuellement sans possibilité de poursuite d'études en master ! ■

Face à ce véritable saccage de l'accès à la profession enseignante, la FNEC FP-FO revendique :

- Aucune perte de postes. Mise en place de listes complémentaires pour pourvoir tous les postes prévus par addition des concours L3 et des concours M2 !
- Des possibilités de poursuite en master pour tous les lauréats des concours, dans chaque département pour les PE, dans chaque académie pour les lauréats des concours du second degré !
- Des possibilités de poursuites d'études en master pour tous les non-lauréats, dans toute université préparant aux concours !
- Aucun enseignant payé en dessous du SMIC ! Placement des élèves fonctionnaires au minimum à l'indice majoré 400 !
- Égalité devant le concours. Abandon de la licence « PE » et du concours spécial !

459 Journal juin 2026_ES en A4 30/06/2026 11:57 Page 16

PSC

Non à la PSC obligatoire ! Signez la pétition FO !

L'accord du 8 avril 2024 sur la Protection Sociale Complémentaire, entré en vigueur le 1er mai dernier, impose à tous les agents l'adhésion obligatoire au volet santé du contrat PSC et le découplage santé/prévoyance.
La FNEC FP-FO est la seule organisation syndicale à avoir refusé de le signer. Concrètement, cet accord se traduit par :
- la fin de la liberté de choix de la mutuelle
- une hausse des cotisations, particulièrement forte pour les AESH, AED, agents en situation de handicap, familles monoparentales, retraités...
- des remboursements jugés insuffisants par les professionnels eux-mêmes (orthodontie, optique, podologie, soins spécialisés.)
- l'obligation de payer deux cotisations, une pour le volet santé, une pour le volet prévoyance
- des options et une prévoyance individuelle parfois imposées sans demande des collègues, avec par endroits impossibilité de se désaffilier



La FNEC FP-FO a donc pris l'initiative d'uune pétition nationale pour demander la dénonciation et la renégociation de cet accord, sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire santé, du couplage santé-prévoyance, et d'un même panier de soins pour tous, sans système d'options. ■

Nous ne voulons pas de l'adhésion obligatoire à la PSC ! Nous exigeons la dénonciation de l'accord !

A l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Espace et à Jeunesse et Sports, **l'adhésion obligatoire au volet santé de la PSC et le découplage santé/prévoyance ont été imposés par l'accord du 8 avril 2024 signé par 6 organisations sur 7 (la FNEC FP-FO ne l'a pas signé).**

Nous refusons d'en supporter les conséquences.

La mise en place de cette PSC est une **grave remise en cause du principe de solidarité de la Sécurité sociale de 1945** : cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins. Face à la précarisation des personnels, **c'est au contraire vers le 100 % Sécu qu'il faut tendre.**

Nous voulons :
- La liberté d'adhésion à la complémentaire santé
- Le couplage santé-prévoyance : nous refusons de payer deux cotisations qui engendrent des coûts supplémentaires
- **Une meilleure et la même couverture pour tous selon le principe de solidarité :** pas d'options pour être mieux remboursés ! Nous refusons tout questionnaire de santé, toute exclusion de pathologie ou surcotisation.
- Le respect de notre volonté : aucune option imposée ! Pas de prévoyance individuelle imposée !
- Pour les maîtres du privé sous contrat, le maintien de leur prévoyance dans les conditions de l'accord de 2012.
- Le rétablissement de l'indemnisation à 100 % en cas d'arrêt maladie ! Abrogation du jour de carence !

L'accord sur la PSC peut être remis en question si 50 % au moins des organisations syndicales signataires venaient à le dénoncer.

L'accord PSC doit être dénoncé et renégocié sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance, la solidarité entre agents, le même panier de soins pour tous sans système d'options ou de surcotisation ! ■

Non à la PSC obligatoire !

Signez la pétition nationale de la FNEC FP-FO en scannant ce QR-Code ! ⇨